

Affaire de famille pesion alimantaire

Par szlezsik, le 18/07/2008 à 17:23

Bonjour,

Je voudrais savoir comment fonction la pension alimentaire.

Voilà mon problème : Je suis séparé (de fait) depuis 12 ans et je suis al la

Retraite (minimum vieillesse) on a deux enfants 41 et 34 ans.

Ma femme est le RMI comme revenue.

Après la CAF je dois une pension alimentaire de 84 €,

Qu'on a retenue sur sa prestation de RMI.

Que dois-je faire SVP. Ils ont droit agir comme ceci?

Cordialement

Szlezsik

E-Mail: azurespace2000@yahoo.fr

Par Tisuisse, le 18/07/2008 à 23:41

Bonjour,

S'agit-il de la pension alimentaire destinée à assurer l'éducation et l'entretien des enfants ou d'une autre somme à verser à votre ex-femme chaque mois au titre d'une prestation compensatoire ?

Par jeetendra, le 19/07/2008 à 08:51

bonjour, pour qu'on puisse vous répondre de façon précise, concrète, soyez plus explicite, il manque des informations à propos des 84 euros, cordialement